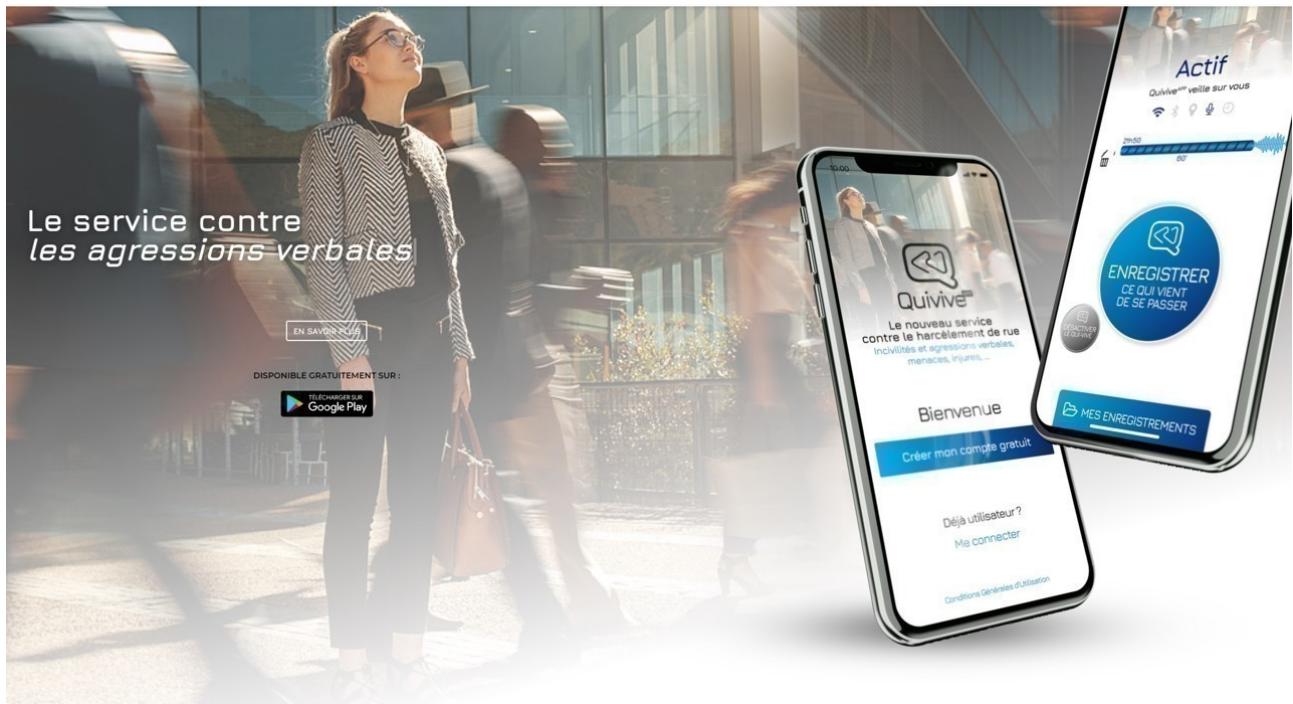


# Pour lutter contre le harcèlement de rue, voici une appli qui utilise le micro du smartphone

Quivive-App, c'est le nom de cette application mobile créée par Jean-Philippe Tible pour lutter contre le harcèlement de rue. Comment ? En utilisant le micro de votre smartphone.



L'application Quivive-App est un outil de lutte contre le harcèlement de rue. Elle vous permet d'enregistrer ce qui vient de se passer. (© Visuel fourni par Quivive-App)

Par **Vincent Giard**

Publié le 1 Mar 21 à 18:57

Incivilités et agressions verbales, injures, menaces... le harcèlement de rue prend diverses formes. Pire, qu'elles soient de nature dévalorisante, outrageante, raciste, homophobe ou sexiste, les insultes n'épargnent personne. Elles sont, malheureusement, si fréquentes qu'elles ne choquent même plus.

Pour tenter de remédier à ce phénomène, Jean-Philippe Tible a eu une idée : créer une application mobile baptisée [Quivive-App](#), utilisant le micro de votre smartphone. « Nous avons lancé l'appli le 11 janvier 2021 à l'occasion du CES de Las Vegas. C'est le plus grand salon mondial consacré aux nouvelles technologies. »

## Dissuader les agresseurs

Avec cet outil, l'objectif est de contribuer à faire passer la peur du côté des agresseurs, comme l'explique son créateur.

Faute de preuve, la grande majorité des victimes ne signalent pas ces comportements. Résultat : les agresseurs agissent en toute impunité. En facilitant la production de preuves sur des situations d'agression verbales ou de harcèlement (en tant que victime ou témoin), nous contribuerons à dissuader les agresseurs. »

## Jean-Philippe Tible

Le créateur de l'application mobile Quivive-App

En cas d'outrage sexiste, l'agresseur risque une amende de 750 €.



Avec Quivive-App, Jean-Philippe Tible a créé un outil au service de la lutte contre les incivilités, les agressions et les menaces verbales. (© Visuel fourni par Quivive-App)

## Mode d'emploi

Téléchargeable sur Google Play Store, [l'appli Quivive-App](#) propose deux versions : l'une gratuite, l'autre payante (3 € par mois ou 30 € par an).

Une fois l'application installée sur votre smartphone, elle enregistre en permanence, par boucle de 20 minutes maximum, l'environnement extérieur (les bruits, les paroles, etc.). La séquence s'efface et se renouvelle automatiquement. Par contre, si vous êtes témoin ou victime d'une agression, vous pouvez demander à l'application de stocker l'enregistrement audio de ce qui vient de se produire (les 10 dernières minutes en version gratuite, les 20 dernières minutes en version payante). »

## Jean-Philippe Tible

Le créateur de l'application mobile Quivive-App

Lorsque l'application est inactive, rien n'est enregistré. C'est à l'utilisateur de l'activer s'il est témoin ou victime d'une agression.

Vous aurez alors une preuve sonore tangible de l'agression subie que vous pourrez remettre aux forces de l'ordre. « *En cas de dépôt de plainte, la gendarmerie ou la police aura de grandes chances de retrouver votre agresseur.* »

## Comment ça fonctionne ?

Lorsque vous êtes en situation de victime, vous pouvez « fixer » jusqu'à 20 minutes en appuyant sur la touche « Sauvegarder ». Cet enregistrement « fixé » restera crypté dans votre téléphone « utilisable pour réécouter autant de fois que l'utilisateur le souhaitera mais sans pouvoir l'envoyer à un tiers ». Dans la version premium, cet enregistrement « fixé » à votre demande pourra être envoyé sur un serveur sécurisé et il sera disponible pour transmission sécurisée à un tiers, avocat, police, gendarmerie. Dans le cas d'une action pénale, les forces de l'ordre pourront faire des recherches avec les opérateurs et identifier, le cas échéant, des témoins ou l'agresseur.

## L'arrivée à Granville



Avec Quivive-App, Jean-Philippe Tible veut permettre à chaque citoyen d'évoluer sereinement dans l'espace public, et ainsi contribuer à une société plus respectueuse de chacun. (© Visuel fourni par Quivive-App)

Créée par la société VDP 3.0 (dont le siège social est situé à Ploufragan dans les Côtes-d'Armor) et développée en collaboration avec des avocats, l'application compte prendre une nouvelle dimension dans les prochaines semaines. « Nous ouvrons une antenne à Granville (Manche), où nous serons hébergés au sein de Granville Digital, indique Jean-Philippe Tible, le président de la société VDP 3.0. Nous venons de recruter un community-manager et nous allons procéder au recrutement d'un développeur courant mars. L'idée étant de faire rayonner l'application au niveau national pour toucher le public le plus large possible. »

4 Commenter

Partager